

# News Release

Department of  
External  
Affairs



# Communiqué

Ministère des  
Affaires  
extérieures

Nº 069

Le 3 avril 1989

LEVÉE DE L'OBLIGATION DU VISA FRANÇAIS POUR  
LES VOYAGEURS CANADIENS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, s'est dit heureux de la décision du gouvernement français de lever, à partir du 4 avril 1989, l'obligation du visa pour les ressortissants canadiens se rendant en France pour un séjour inférieur à trois mois.

Par mesure de sécurité, le gouvernement français avait imposé un tel visa aux ressortissants de presque tous les pays du monde le 14 septembre 1986.

"Depuis l'imposition, en 1986, du visa français, nous avons fait de nombreuses démarches auprès des autorités françaises leur signalant les inconvénients que le visa occasionnait aux Canadiens et demandant qu'une exception soit faite pour les voyageurs canadiens. L'annonce faite aujourd'hui par le gouvernement français constitue un heureux retour à la situation qui prévalait avant le 14 septembre 1986", a déclaré M. Clark.

- 30 -

Secretary of State  
for  
External Affairs

Secrétaire d'État  
aux  
Affaires extérieures

Canada